

République du Sénégal

Un peuple-un But-une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP) DU PROGRAMME : SERVICES DE SANTE DE REFERENCE



Année 2017

Table des matières

I PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	3
II PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME.....	7
2.1- Récapitulatif des crédits du programme par nature de dépense et coût	7
2.2 Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût	8
2.3 Récapitulatif des actions par grande nature de dépense et coût.....	11
2.4 Présentation du programme, par action/projet, activité/projet, paragraphe et coût	12
III. Justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure.	16
3.1 Evolution des effectifs et catégories d'emplois	16
3.2 Evolution des crédits du programme.....	17
3.3 Evolution des crédits des actions du programme.....	17
ANNEXES	18
Annexe 1: Répartition des crédits de personnel par catégorie hiérarchique et coût.....	18
Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs du programme, y compris la cible annuelle, le mode de calcul, la méthode et la source de collecte.....	18
Annexe 3 : Source de financement par programme, action et activité	18
Annexe 4 : Liste des services maitres d'œuvre par action, activité	18

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Services de santé de référence » vise à renforcer les hôpitaux et les centres de traitement spécialisés et de recherche.

Ce programme comprend six (6) actions que sont : (i) ressources humaines, (ii) prévention tertiaire, (iii) prestations de soins tertiaires, (iv) infrastructures, équipements et maintenance, (v) système d'information et de recherche et (vi) médicaments et produits essentiels.

Les objectifs poursuivis par ce programme sont : (i) Assurer la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé, (ii) Promouvoir la sécurité et la qualité des soins, (iii) Assurer la prise en charge optimale des urgences, (iv) Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non transmissibles, (v) Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires, (vi) Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures, (vii) Renforcer le système d'information sanitaire, du monitoring et de recherche et (viii) Assurer la disponibilité en médicaments et produits essentiels de qualité.

Les stratégies retenues pour ce programme sont : l'appui au fonctionnement des hôpitaux publics de référence, la fourniture des équipements nécessaires pour le plateau technique de référence, la mise en place des infrastructures nécessaires aux activités d'un hôpital de référence afin de permettre aux hôpitaux de référence de jouer pleinement leur rôle, l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge Hospitalière, l'amélioration de la qualité de prise en charge et de la sécurité des patients, le renforcement des urgences pré hospitalières, l'amélioration de la gouvernance hospitalière. Par ailleurs, les capacités de recherche et de formation spécialisée seront renforcées sur la base des priorités nationales.

I PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Code : 2 – programme : service de Santé de référence

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	indicateurs	Cibles	Axe du PSE et secteurs
Assurer la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé	personnel qualifié disponible à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	RESSOURCES HUMAINES	Niveau d'application des normes en ressources humaines	80.14%	Axe 2 du PES
Promouvoir la santé à travers	LA communication	PREVENTION			

:IEC/CCC,hygiene et assainissement , Riposte face aux épidemies, lutte contre le tabac , la médecine traditionnelle, lutte contre les infections liées aux soins	de proximité sur les maladies effectuée par le personnel spécifique				
Assurer la prise en charge optimale des urgences	la prise en charge optimale L'accueil et des urgences est améliorée		Nombre de Services d'Accueil et d'Urgence		
			Proportion de PV VIH sous ARV	87%	
Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles	la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles sont réduites		% de cas de paludisme suspect prise en charge selon les normes	98%	
			Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas de Tuberculose à microscopie positive	90%	
Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies non transmissibles	La morbidité et la mortalité liées aux maladies non transmissibles sont réduites		Proportion d'insuffisants rénaux PEC dans les unités de dialyse	40%	

Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires	la couverture en infrastructures sanitaires est améliorée	INFRASTRUCTURES EQUIPEMENT ET MAINTENANCE			
Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures	la maintenance des équipements et des infrastructures et assurée				
Renforcer le système d'information sanitaire et de recherche	le système d'information sanitaire, du monitoring et de recherche, renforcé	SYSTÈME D'INFORMATION ET DE RECHERCHE			
Assurer la disponibilité en médicaments et produits essentiels de qualité	médicaments et produits essentiels de qualité accessibles aux populations disponibles	MEDICAMENTS ET PRODUITS ESSENTIELS	Taux de disponibilité des médicaments traceur	100%	

La stratégie poursuivie en 2017 par le MSAS en termes de renforcement des hôpitaux, prévention, prise en charge des urgences et d'offre de soins s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 «capital humain, protection sociale et le développement durable» du plan Sénégal Emergent.

Cet axe constitue le volet social du PSE et s'inscrit dans une amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables.

Les stratégies retenues dans ce document de référence sont (i) d'assurer des services performants de santé publique axés sur l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins à des coûts accessibles, de la santé et de l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant et (ii) de renforcer le dispositif de santé communautaire.

Ces priorités sont articulées avec les objectifs du programme « services de santé de référence » qui sont :

1. Assurer la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé,
2. Promouvoir la sécurité et la qualité des soins,

3. Assurer la prise en charge optimale des urgences,
4. Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non transmissibles,
5. Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires,
6. Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures,
7. Renforcer le système d'information sanitaire, du monitoring et de recherche
8. Assurer la disponibilité en médicaments et produits essentiels de qualité.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif 1 : Assurer la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé

Indicateur 1.1 : Proportion d'EPS2 disposant d'au moins cinq spécialistes

Objectif 2 : Promouvoir la sécurité et la qualité des soins,

Indicateur 2.1 : Proportion d'EPS disposant d'un comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) fonctionnel

Objectif 3 : Assurer la prise en charge optimale des urgences,

Indicateur 3.1 : Proportion de malades admis en urgence ayant reçu les soins initiaux dans les délais (15mn)

Indicateur 3.2 : Taux de césariennes

Indicateur 3.3 : Proportion de cas référés pris en charge

Objectif 4 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non transmissibles,

Indicateur 4.1 : Taux d'occupation moyenne des lits

Indicateur 4.2 : Indice de rotation des lits

Indicateur 4.3 : Durée moyenne de séjour

Indicateur 4.4 : Proportion de cas compliqués parmi les cas de diabète suivis dans les EPS

Indicateur 4.5 : % de structures hospitalières ayant renseigné correctement les registres du cancer

Indicateur 4.6 : Proportion de cas de cancer pris en charge parmi les cas dépistés dans les EPS

Indicateur 4.7 : Nombre d'insuffisants rénaux pris en charge

Indicateur 4.8 : Nombre de cas de malades souffrant d'une affection cardiaque pris en charge dans les EPS

Objectif 5 : Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires,

Indicateur 5.1 : Nombre d'infrastructures réhabilitées selon les normes

Indicateur 5.2 : Nombre d'infrastructures construites selon les normes

Objectif 6 : Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures,

Indicateur 6.1 : % d'EPS mettant en œuvre un plan de maintenance préventive et curative

Objectif 7 : Renforcer le système d'information sanitaire, du monitoring et de recherche

Indicateur 7.1 : Taux de Promptitude des rapports périodiques des EPS

Indicateur 7.2 : Taux de Complétude des rapports périodiques des EPS

Indicateur 7.3 : % d'EPS ayant effectué des recherches opérationnelles dans l'année

Objectif 8: Assurer la disponibilité en médicaments et produits essentiels de qualité

Indicateur 8.1 : Durée moyenne de rupture des médicaments et produits essentiels traceur (en jour)

II PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

2.1- Récapitulatif des crédits du programme par nature de dépense et coût

Nature de dépense	AE	CP
Personnel		14 232 201 780
Biens et services		181 448 608
Transferts courants		14 145 984 000
Investissements exécutés par l'Etat	28 265 000 000	12 501 000 000
Transferts en capital		4 460 000 000
Total	28 265 000 000	45 520 634 388

Le budget du programme service de santé de référence est de **28 265 000 000 FCFA** en autorisation d'engagement. Pour l'année 2017 Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à **45 520 634 388 FCFA** soit **41,58%** de l'enveloppe globale allouée au Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Les crédits de ce programme sont répartis ainsi qu'il suit :

16 961 000 000 FCFA en valeur absolue soit **37,26%** en valeur relative sont destinés à **l'investissement** ;

14 232 201 780 FCFA en valeur absolue soit **31,27%** en valeur relative sont destinés **au salaire** du personnel mais aussi au paiement des heures supplémentaires et autres indemnités ;

14 145 984 000 FCFA en valeur absolue soit **31,08%** en valeur relative sont destinés aux **subventions** accordées aux hôpitaux ;

2.2 Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

Section : 54	Ministère de la Santé et de l'Action sociale	
Programme : 2	SERVICES DE SANTE DE REFERENCE	
	Plafonds Année N+1	
	Effectifs	Montant
Adjudant major gendarmerie	1	-
Administrateur Civil	5	10 604 000
Agent	30	51 334 000
Agent administratif	164	266 907 000
Agent au régime d'allocation scolaire	1	512 000
Agent comptable	4	8 932 000
Agent d'assainissement	9	12 145 000
Agent d'Administration	27	57 555 000
Agent de Recouvrement	5	8 534 000
Agent de santé	2	4 896 000
Agent de service	14	18 398 000
Agent décisionnaire	1	1 967 000
Agent d'élevage	1	1 260 000
Agent d'hygiène	11	24 389 000
Agent hôtellerie	6	5 341 000
Agent rural auxiliaire	1	2 530 000
Agent sanitaire	107	185 531 000
Agent sanitaire auxiliaire	79	142 073 000
Agent technique horticole	3	25 652 000
Aide Archiviste	2	3 347 000
Aide infirmier	138	212 608 000
Aide laborantin	5	7 163 000
Aide Social	57	114 380 000
Analyste Programmeur	2	5 627 000
Archiviste Conservateur	1	1 653 000
Assistant	7	14 356 000
Assistant d'administration	1	1 460 000
Assistant Infirmier	82	127 499 000
Assistant social	61	141 721 000
Assistante sociale (chef de service)	1	1 819 000
Assistante spécial	1	2 575 000
Attaché d'Administration	20	52 395 000
Auditeur	1	1 486 000
Auxiliaire d'hygiene	12	22 687 000

Biologiste	4	8 943 000
Brancardier	2	3 172 000
Brigadier-chef d'hygiène	13	26 235 000
Cadre supérieur	1	2 607 000
Caissier	3	6 959 000
Chauffeur	42	57 676 000
Chef cuisinier	2	3 684 000
Chef de service	4	14 950 000
Chirurgien-dentiste	28	76 333 000
Commis	5	6 618 000
Commis d'administration	9	12 162 000
Commis d'administration Aux	27	32 413 000
Comptable	17	36 122 000
Comptable matière	2	3 824 000
Conducteur des T P	7	11 407 000
Conseiller en planification	2	5 578 000
Conseiller en relations humaines	1	3 644 000
Contractuel	3	5 661 000
Contrôleur de gestion	1	2 667 000
Contrôleur du travail	1	2 432 000
Contrôleur du Trésor	1	2 351 000
Couturier	3	6 003 000
Cuisinier	6	18 862 000
Dactylographe (DACG)	3	3 097 000
Décisionnaire solde globale	1	1 838 000
Directeur	6	16 455 000
Docteur en médecine CHU	16	33 138 000
Economiste	12	29 321 000
Educateur spécialisé	1	3 019 000
Electricien	3	2 727 000
Enseignant nouvellement recruté	1	1 291 000
Fille de salle	39	50 882 000
Garçon de salle	31	40 431 000
Gardien	1	1 247 000
Gestionnaire	15	35 298 000
Infirmier	18	35 696 000
Infirmier d'Etat	377	711 590 000
Ingénieur	8	16 707 000
Ingénieur biologiste	6	14 466 000
Ingénieur électromécanicien	1	2 446 000
Ingénieur Informaticien	2	6 065 000
Ingénieur physicien	2	4 186 000

Ingénieurs	1	1 967 000
Instituteur	1	373 000
Intendant	1	2 996 000
Journaliste	2	7 219 000
Juriste	6	12 940 000
Laborantin	1	3 062 000
Lingère	1	1 293 000
Magasinier	2	3 679 000
Manœuvre	4	8 056 000
Médecin	427	1 064 639 000
Médecin CHU	100	225 359 000
Médecin Militaire	1	7 339 000
Médiateur	1	3 644 000
Menuisier	1	1 926 000
Militaires non officiers	4	15 399 000
Offic. Sous-Officier Armée H de Troupe	3	11 966 000
Officiers	1	7 339 000
Opératrice de saisie	1	-
Ouvrier	4	4 208 000
Ouvrier spécialisé	5	7 730 000
Personnel à ventiler	6	11 967 000
Personnel Education non identifié	2	3 373 000
Pharmacien	42	112 576 000
Plombier	1	1 295 000
Préparateur pharmacie	14	26 045 000
Préventionniste hierar. C	11	15 858 000
Professeur d'enseignement secondaire	1	-
Professeur d'enseignement tech. profe	1	3 644 000
Psychologue Conseil	2	5 614 000
Régime allocations scolaires	52	72 693 000
Sage-femme d'Etat	55	86 487 000
sage-femme	131	252 089 000
Secrétaire	23	68 938 000
Secrétaire d'accueil	4	7 046 000
Secrétaire Dactylographe	3	3 995 000
Secrétaire d'administration rédacteur	9	16 698 000
Secrétaire de Direction	9	18 231 000
Secrétaire permanent	1	1 631 000
Secrétaire Sténodactylographe	2	3 046 000
Sergent	2	6 555 000

Serveur	3	4 226 000
Sociologue	2	4 483 000
Standardiste	2	3 498 000
Sténodactylographe	3	2 645 000
Technicien	15	27 258 000
Technicien supérieur	36	69 038 000
Technicien du Génie Sanitaire	1	1 526 000
Technicien du Tourisme	1	2 782 000
Technicien en maintenance hospitalière	13	22 620 000
Technicien Labo.	13	52 864 000
Technicien médical	16	29 665 000
Technicien sup de santé	198	432 985 000
Technicien supérieur	26	52 398 000
Technicien Supérieur de la santé	8	14 740 000
Technicien supérieur des TP	2	5 992 000
Technicien supérieur génie sanitaire	2	4 181 000
Technicien supérieur santé	85	172 358 000
(vide)	250	392 759 000
Total emplois	3 203	6 304 472 000

Ce programme emploie trois mille deux cent trois (3 203) agents soit 35,19% de l'effectif global. Ce personnel est constitué essentiellement de médecins, infirmiers, sages femmes, de techniciens supérieurs en santé et d'agents administratif (environ 64% de l'effectif du programme)

La masse salariale tourne de **6 304 472 000 FCFA** soit 17,12% de l'enveloppe globale. Le salaire moyen est de **48 125 740** en dehors des indemnités.

2.3 Récapitulatif des actions par grande nature de dépense et coût

Action	Nature de dépense							TOTAL	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	A E	CP	AE	CP
PREVENTION				4 000 000 000				4 000 000 000	
PRESTATIONS DE SOINS	14 119 446 900	181 448 608	13 845 984 000						28 146 879 508
INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET MAINTENANCE				24 265 000 000	12 501 000 000		4 460 000 000	24 265 000 000	16 961 000 000
MEDICAMENTS ET PRODUITS ESSENTIELS	112 754 880		300 000 000						412 754 880
Total	14 232 201 780	181 448 608	14 145 984 000	28 265 000 000	12 501 000 000	0	4 460 000 000	28 265 000 000	45 520 634 388

Le budget du programme « service de santé de référence » est réparti comme suit :

28 146 879 508 FCFA soit **61,83%** des crédits du programme sont destinés à l'action « Prestations de soins ». Plus de la moitié des crédits de cette action sont destinée au salaire des agents, le reste va au fonctionnement courant des structures.

16 961 000 000 FCFA soit **37,26%** des crédits du programme sont destinés à l'action « Infrastructures, équipements et maintenance ». Ces crédits sont pour l'essentiel destinés à la construction de nouvelles infrastructures sanitaires, à la réhabilitation de certaines structures en état de délabrement ou à l'acquisition d'équipements lourds pour les EPS.

Une enveloppe de **412 754 880 FCFA** est destinée à l'approvisionnement en médicaments et produits essentiels.

Une enveloppe de **4 000 000 000 FCFA** est réservée à l'action « prévention ». ces crédits sont destinés à la mise en place de l'unité de création de vaccins contre la fièvre jaune.

2.4 Présentation du programme, par action/projet, activité/projet, paragraphe et coût

Actions / projets	Activités / projets	Paragraphe	AE	CP
PREVENTION	UNITE DE CREATION DE VACCIN CONTRE LA FIEVRE JAUNE/PASTEUR		4 000 000 000	
	prevention	Sous total Prévention	4 000 000 000	
Action 3 INFRASTRUCTURE S, EQUIPEMENTS ET MAINTENANCE	ACQUISITION GROUPE ELECTROGENES POUR NOUVELLES STRUCTURES			1 400 000 000
	ACQUISITIONS DE SCANNERS POUR STRUCTURES DE SANTE			400 000 000

	ACQUSION DE POSTES TRANSFORMATEUR ET DISJONCTEUR PR LES HOPITAUX DE DIAMNIADIO ET ZIGUNCHOR ET AUTRES CENTRES DE SANTE			220 000 000
	APPUI A LA DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE			40 000 000
	APPUI AUX EPS /CONTRAT DE PERFORMANCE(KOLDA,NDIOUM , PIKINE,ABASS NDAO)			1 500 000 000
	APPUI AUX EPS/CPOM (LOUGA, OUROSSOGUI, CNAO)			1 500 000 000
	APPUI AUX ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE / CONTRAT DE PERFORMANCE/PHASE II (ZIGUINCHOR, KAOLACK,THIAROYE, DIOURBEL, DANTEC)			1 000 000 000

APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE / CONTRAT DE PERFORMANCE (SAINT-LOUIS, TOUBA, THIES, FANN ET ALBERT ROYER)			0
APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE/CPOM			1 500 000 000
AUTONOMISATION DES HOPITAUX EN OXYGENE			1 099 000 000
COMPLEMENT HOPITAUX FATICK ET ZIGUINCHOR			1 200 000 000
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE CENTRES DE DIALYSE			1 480
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT HOPITAL DALLAL JAMM			750 000 000
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT HOPITAL DE SEDHIOU			0
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT INSTITUT DU CANCER			
CONSTRUCTION LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE			0
CREATION SERVICE D'ASSISTANCE MEDICALE D'URGENCE (SAMU)			100 000 000

	EQUIPEMENT BLOC OPERATOIRE ALBERT ROYER			100 000 000
	EQUIPEMENT NOUVEAU CENTRE TRAUMATOLOGIE A DIAMNIADIO			100 000 000
	EQUIPEMENT NOUVEAUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE			300 000 000
	PROGRAMME SPECIAL TIVAOUANE /REH, EXTENSION ET RELEVEMENT DU PLATEAU MEDICAL DE STRUCTURES SANITAIRES			150 000 000
	PROJET D'APPUI AU CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE			0
	PROJET D'EQUIPEMENT DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'URGENCE			200 000 000
	REFECTION ET MODERNISATION CENTRE TALIBOU DABO			200 000 000
	REHABILITATION EQUIPEMENT MATERNITE LE DANTEC			600 000 000

	REHABILITATION ET EQUIPEMENT BLOC OPERATOIRE DE L'HOPITAL DE TOUBA			200 000 000
	REHABILITATION ET EQUIPEMENT HOPITAL ZIGUINCHOR			300 000 000
	REHABILITER LES EPS 1 DE SEDHIOU , RICHARD TOLL, ROI BAUDOIN			350 000 000
	RENFORCEMENT SANTE BUCCO DENTAIRE			150 000 000
Action 4	APPUI AU PROGRAMME SIDA			709 000 000
		Sous-total INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET MAINTENANCE		709 000 000

Le montant des projets du programme « services de santé de référence » s'élève à **16 961 000 000 FCFA** soit **37,26%** du budget du programme et **61,92%** du budget d'investissement alloué au ministère de la santé.

Les grands projets inscrits dans ce programme sont constitués pour l'essentiel de la construction ou réhabilitation d'hôpitaux, l'acquisition de scanners, de groupes électrogènes pour les structures sanitaires, l'appui à la mise en œuvre des CPOM et l'équipement des services d'accueil d'urgence de certains hôpitaux.

III. Justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure.

3.1 Evolution des effectifs et catégories d'emplois

	Plafonds Année N-1		Plafonds Année N		Variation	justification
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant		
Emplois rémunérés	5 694	11 312 830 590	6 396	12 588 474 000	1 275 643 410	0

Le plafond d'emplois du programme est fixé à 6396 ETP soit une augmentation de 702 ETP au regard du plafond inscrit en 2016, ce qui représente une augmentation de 1 275 643 410 FCFA de la masse salariale.

Cette augmentation est liée en partie aux prévisions de recrutement et autre avancement des agents.

3.2 Evolution des crédits du programme

Section : 54 – MINISTERE DE LA SANTE ET DE L’ACTION SOCIALE				
Programme : 1 – SERVICES DE SANTE DE reference				
Nature de dépense	Année N-1	Année N	Variation	Justification
Personnel	13 953 139 000	14 232 201 780	279 062 780	
Biens et services	1 497 629 000	181 448 608	-1 316 180 392	
Transferts courants	14 045 984 000	14 145 984 000	100 000 000	
Investissements exécutés par l’Etat	11 874 000 000	12 501 000 000	627 000 000	
Transferts en capital	4 460 000 000	4 460 000 000	0	
Total	45 830 752 000	45 520 634 388	-310 117 612	

Entre 2016 et 2017, les crédits alloués au programme « Services de santé de référence » sont passés de **45 830 752 000 FCFA** à **45 520 634 388 FCFA** soit une diminution de **310 117 612 FCFA** en valeur absolue.

La diminution de **1 316 180 392 FCFA** des crédits de fonctionnement pourrait s’expliquer par la diminution de 8,75% du budget de fonctionnement du MSAS.

3.3 Evolution des crédits des actions du programme

Section : 54 - MINISTERE DE LA SANTE ET DE L’ACTION SOCIALE				
Actions				
Nature de dépense	Année N-1	Année N	Variation	Justification
Action 2 : PRESTATIONS DE SOINS	28 294 983 000	28 146 879 508	-148 103 492	0
Personnel	13 842 595 000	14 119 446 900	276 851 900	
Biens et services	229 404 000	181 448 608	-47 955 392	
Transferts courants	13 745 984 000	13 845 984 000	100 000 000	
Investissements exécutés par l’Etat	5 000 000	0	-5 000 000	
Transferts en capital	472 000 000	0	-472 000 000	
Action 2 : INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET MAINTENANCE	11 620 000 000	16 961 000 000	5 341 000 000	0
Personnel	0	0	0	
Biens et services	1 253 000 000	0	-1 253 000 000	
Transferts courants	0	0	0	

Investissements exécutés par l'Etat	10 367 000 000	12 501 000 000	2 134 000 000	
Transferts en capital		4 460 000 000	4 460 000 000	
Action MEDICAMENTS ET PRODUITS ESSENTIELS	410 544 000	412 754 880	2 210 880	0
Personnel	110 544 000	112 754 880	2 210 880	
Biens et services		0	0	
Transferts courants	300 000 000	300 000 000	0	
Investissements exécutés par l'Etat	0	0	0	
Transferts en capital		0	0	
total	40 325 527 000	45 520 634 388	5 195 107 388	0

Malgré la diminution des crédits du MSAS entre 2016 et 2017, les crédits du programme « Services de santé de référence » vont connaître une légère augmentation de **5 195 107 388 FCFA**.

Compte tenu de la priorité accordée par le gouvernement à l'accès des populations aux services de santé, l'enveloppe réservée à l'action « médicaments et produits essentiels » et celle réservée à l'action « infrastructures, équipements et maintenance » vont connaître respectivement une augmentation de **2 210 880 FCFA** et **5 341 000 000 FCFA**.

Les crédits de l'action « Prestations de soins » vont connaître une baisse de **148 103 492 FCFA** au regard des crédits alloués en 2016. Les dépenses de biens et services de cette action vont connaître une diminution de **47 955 392 FCFA** due à la diminution de **8,75%** du budget de fonctionnement du MSAS pour la gestion 2017. La baisse de **477 000 000 FCFA** de dépenses d'investissements s'explique par l'achèvement de la construction de certaines infrastructures sanitaires en 2016.

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des crédits de personnel par catégorie hiérarchique et coût

Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs du programme, y compris la cible annuelle, le mode de calcul, la méthode et la source de collecte

Annexe 3 : Source de financement par programme, action et activité

Annexe 4 : Liste des services maitres d'œuvre par action, activité

Annexe 1 : Répartition des crédits de personnel du programme par catégorie hiérarchique et coût

	Plafond LFI N+1	
	Effectifs	Montant
Hiérarchie A		
Hiérarchie B		
Hiérarchie C		
Hiérarchie D		
Hiérarchie E (le cas échéant)		
Total du programme		

Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs par programme, y compris la cible annuelle, le mode de calcul, la méthode et la source de collecte

Objectifs spécifiques	Libellés Indicateurs	Année de référence	Cible année N+1	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
OS 1	Indicateur 1					
	...					
	Indicateur K					
OS 2	Indicateur 1					
	...					
	Indicateur K					
....						
OS N	Indicateur 1					
	...					
	Indicateur K					

Annexe 3 : Sources de financement du programme par action et activité

Libellé Action /projet	Activité /projet	Source de Financement	
		Ressources internes	Ressources externes
Action ou projet 01	Activité 011		
	Activité 012		
Action ou projet 02	Activité 021		
	Activité 022		

Annexe 4 : Liste des services maitres d'œuvre par action, activité

Libellé Action /projet	Activité /projet	Service responsable
Action ou projet 01	Activité 011	
	Activité 012	
Action ou projet 02	Activité 021	
	Activité 022	